

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

DELIBERATION N°2018.00419

**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA
COMMUNE DE SAINT-GALMIER POUR L'ORGANISATION DE LA FOIRE DE LA
SAINTE-CATHERINE LE 24 NOVEMBRE 2018 A SAINT-GALMIER**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 12 octobre 2018

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 1

Nombre de voix : 50

Membres titulaires présents :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET,
Mme Nora BERROUKECHE, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE,
M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Marc CHASSAUBENE,
M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ
GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK,
Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER,
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Yves PARTRAT, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON,
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,
M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

M. Régis CADEGROS donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

RECU EN PREFECTURE

Le 05 novembre 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20181018-D20180041910-DE

DATE D'AFFICHAGE :20181105

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Bernard BONNET,
M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Gilles ESTABLE,
M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Rémy GUYOT,
M. Michel MAISONNETTE, M. Yves MORAND, M. Jean-Michel PAUZE,
M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
M. Jean-Claude SCHALK, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Georges ZIEGLER

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 18 OCTOBRE 2018

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE SAINT-ETIENNE METROPOLE ET LA COMMUNE DE SAINT-GALMIER POUR L'ORGANISATION DE LA FOIRE DE LA SAINTE-CATHERINE LE 24 NOVEMBRE 2018 A SAINT-GALMIER

Saint-Etienne Métropole a la compétence « Actions de développement agricole intéressant l'ensemble de la métropole ». Ainsi, dans le cadre de son projet d'agglomération 2015-2020, Saint-Etienne Métropole poursuit 4 objectifs au travers de sa politique agricole :

- préserver les espaces pour maintenir les activités agricoles ;
- développer les circuits de commercialisation de proximité ;
- promouvoir une agriculture respectueuse de l'environnement ;
- sensibiliser les publics aux enjeux de l'agriculture locale.

La traditionnelle foire de la Sainte-Catherine est organisée chaque année sur une journée fin novembre par la commune de Saint-Galmier. Elle a une vocation essentiellement agricole même si d'autres pôles sont organisés (artisanat du bâtiment, automobile...). La Foire de la Sainte-Catherine est la seconde foire agricole régionale et constitue à ce titre la manifestation agricole la plus importante de la Métropole.

Un travail partenarial a donc été engagé depuis l'automne 2017 entre la commune et Saint-Etienne Métropole afin de redynamiser cette manifestation.

La commune a d'ores et déjà sur l'édition 2017, créé une halle des saveurs sur la Place de la Devise, afin de regrouper les exposants alimentaires sur un même site pour mieux promouvoir les produits alimentaires issus de l'agriculture locale et mettre en place une animation pour la promotion de l'agriculture en lien avec les Jeunes Agriculteurs.

Le développement des circuits de commercialisation de proximité des produits agricoles locaux et la sensibilisation des publics aux enjeux de l'agriculture locale étant deux axes de travail de la politique agricole de la Métropole, Saint-Etienne Métropole participerait financièrement pour l'édition 2018 aux frais d'organisation de la halle de saveurs dans un objectif de valorisation de l'agriculture locale et des produits agricoles et artisanaux locaux.

Cette convention de partenariat est conclue dans le but de fixer des objectifs communs aux deux collectivités et de préciser les modalités de partenariat entre la Métropole et la commune.

La commune et la Métropole ont convenu pour cette édition 2018 de :

- renforcer la présence d'exposants en produits alimentaires issus majoritairement de l'agriculture locale voir de l'artisanat local ;
- confier aux Jeunes Agriculteurs la mise en place d'une animation de valorisation de l'agriculture auprès du grand public et des enfants en mobilisant les interprofessions agricoles pour des animations (lait, viande, fruits et légumes, céréales...) ;
- l'idée serait d'avoir un partenariat avec une interprofession différente chaque année de créer des nouveautés à chaque édition. Pour l'année 2018, la thématique choisie est le lait.

La commune de Saint-Galmier organisera la manifestation, portera l'ensemble des dépenses liées à l'organisation de cet événement et sollicitera les subventions et en bénéficiera. Le budget prévisionnel pour l'édition 2018 s'élève à 42 700 euros, dont 6 000 euros pour la halle des Saveurs.

La commune a fait appel à un délégataire qui gère plusieurs événements pour la commune. Il encaisse les droits de place et verse à la commune une redevance.

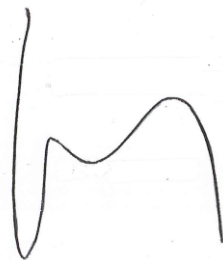
Le montant de la contribution envisagée par la Métropole est de 2 500 euros pour participer aux frais d'organisation de la halle de saveurs dans un objectif de valoriser l'agriculture locale et les produits agricoles et artisanaux locaux.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de partenariat avec la commune de Saint-Galmier concernant l'organisation de l'édition 2018 de la Foire de la Sainte-Catherine,**
- **valide le montant de la contribution de la Métropole à la commune de Saint-Galmier à hauteur de 2 500 € pour participer aux frais d'organisation de la halle des saveurs dans un objectif de valoriser l'agriculture locale et les produits.**
- **la dépense correspondante sera imputée au chapitre 011 (article 6233) du budget AGRICULTURE de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Premier Vice-Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Hervé REYNAUD', written over a light blue grid background.

Hervé REYNAUD